

Les fondamentaux de la réglementation cosmétique internationale

→ Vous vous familiarisez avec les notions essentielles de la réglementation cosmétique à l'international (hors Union Européenne).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser les notions de base de la réglementation cosmétique internationale.

Connaître les réglementations applicables aux produits cosmétique à travers le monde.

Appréhender les conséquences réglementaires pour l'exportation des produits cosmétiques.

FORMATEUR(S)

Anne-Marie BRETON : Chargée de mission réglementations internationales, FEBEA.

Armand GUYON : Titulaire d'un Master II en droit de l'université de Rennes, Armand est chargé d'affaires internationales et économiques à la FEBEA depuis janvier 2015.

• **23 juin 2020**

1 JOUR

Code produit : **FDXCOS**

Lieu : BOULOGNE BILLANCOURT

705,41 € H.T Adhérents Ifis / FEBEA

917,03 € H.T Prix public

Contact : Johanna Lemler

Tél : 01 85 76 18 84

Fax : 01 46 03 98 34

j.lemler@ifis.fr



IFIS COSMÉTIQUE

PROGRAMME

■ L'industrie cosmétique à l'international

- En chiffres
- Les zones d'exportation
- Qu'est-ce qu'une réglementation ?
- Les autorités compétentes et les associations professionnelles
- Les documents commerciaux et documents sanitaires

■ Qu'est-ce qu'un produit cosmétique ?

- Définitions : un produit cosmétique en Europe, l'est-il partout ailleurs?
- Quelques exemples
- Conséquences réglementaires du classement

■ La mise sur le marché

- Les procédures et les acteurs de la mise sur le marché
- Les principes : différences entre enregistrement, notification, certification
- Documents techniques requis
- Exemples illustratifs de procédures de mise sur le marché

■ La réglementation internationale concernant

- Les ingrédients cosmétiques
 - Listes négative/restrictive/positive et les spécificités par pays
- L'étiquetage
 - Un étiquetage mondial est-il possible ? Mentions légales/formats spécifiques/mentions à caractère environnemental, etc.
- Le marquage d'origine

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, chefs de zone, assistants export, directeurs et responsables du développement commercial, marketing, directeurs et responsables des affaires réglementaires.

PÉDAGOGIE

Méthode A

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Prérequis : AUCUN. Chaque formation donne lieu à l'envoi d'une attestation de fin de formation. En cas d'évaluation des acquis, les résultats sont communiqués.

